



Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon

DEMANDE DE LECTURE DE RADIOGRAPHIE DES HANCHES POUR LE DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE

APPEL INTERNE AU CLUB

IDENTIFICATION DU CHIEN

Nom du chien : Affixe :
Race : Sexe : Né(e) le :
Transpondeur ou tatouage : N° LO :

IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE

(M/Mme/Mlle) Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays : Email :

IDENTIFICATION DU VETERINAIRE

(M/Mme/Mlle) Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville : N° d'Ordre :

IDENTIFICATION DE LA PREMIERE RADIOGRAPHIE

Date de l'acte : _____ Argentique ou Numérique N° Dossier Vetsxl :

IDENTIFICATION DE LA DEUXIEME RADIOGRAPHIE

Date de l'acte..... Argentique ou Numérique N° Dossier Vetsxl :

Je demande au CFCNSJ de bien vouloir faire procéder à la lecture des radios des hanches ci-dessus en vue du dépistage de la dysplasie coxo-fémorale, radio réalisée en suivant le protocole du CFCNSJ.

J'atteste que les radios envoyées ou mises à disposition (pour les radios numériques) sont bien celles du chien identifié ci-dessus et, qu'à ma connaissance il n'a subi aucune intervention chirurgicale susceptible de modifier l'aspect radiographique des hanches lors de sa croissance. De plus, je certifie que le chien était âgé d'au moins 12 mois jour pour jour au moment de la radiographie (âge minimum porté à 15 mois pour les Chiens du Groenland, Samoyèdes et Akita). J'autorise le CFCNSJ à utiliser, diffuser le résultat par tout moyen et à le communiquer à la Société Centrale Canine. (2)

Je vous prie de trouver ci-joint :

- L'original du présent formulaire, rempli, daté et signé plus une copie (destinée au lecteur officiel) OUI
- L'original de l'attestation du vétérinaire ayant réalisé la 2^{ème} radio, certifiant l'identité du chien et précisant l'état de vigilance de l'animal lors de la réalisation de la radiographie OUI
- Une copie de l'attestation du vétérinaire ayant réalisé la 1^{ère} radio, certifiant l'identité du chien et précisant l'état de vigilance de l'animal lors de la réalisation de la radiographie OUI
- Une copie du pedigree OUI
- Une copie de la carte d'identification I-CAD ou de tatouage OUI
- Le paiement de 45 € (ou de 30 € pour l'adhérent à pur de cotisation), soit
- un chèque à l'ordre du CFNSJ ou bien OUI
 - une copie du virement bancaire sur le compte du CFCNSJ (voir instructions page suivante) OUI
- Une enveloppe pour le retour du rapport de lecture, affranchie à mon adresse OUI
- Et** (s'il s'agit du radio argentique ou d'une radio numérique imprimé sur film radiographique)
- Le premier film radiographique NON OUI
- Le deuxième film radiographique NON OUI
- Une grande enveloppe pour le retour de(s) film(s) affranchie à mon adresse NON OUI

**TOUTE DEMANDE DOIT ÊTRE ENVOYEE EXCLUSIVEMENT SOUS FORME PAPIER PAR LA POSTE (1)
TOUTE DEMANDE INCOMPLETE OU NON CONFORME NE SERA PAS TRAITEE**

Date et signature du propriétaire – Le

Cette demande, avec les pièces nécessaires, doit être envoyée à :

**M. Jacky Martin
Les Charmilles
Route de la Bate
78730 Rochefort-en-Yvelines**

Nota 1 : Le CFCNSJ recommande que l'envoi de la demande de lecture et des pièces jointes soit fait en lettre suivie.

Nota 2 : Si le propriétaire n'autorise pas la diffusion et la communication du résultat, le dossier sera retourné au propriétaire sans lecture.

Délai de traitement

L'envoi du dossier d'appel au Lecteur se fait au fil de l'eau. Le délai, après réception d'une demande conforme et complète, pour avoir le résultat est d'environ 2,5 mois



Club Français des Chiens Nordiques et des Spitz du Japon

DEMANDE DE LECTURE DE RADIOGRAPHIE DES HANCHES POUR LE DEPISTAGE DE LA DYSPLASIE

PAIEMENT PAR VIREMENT BANCAIRE

Nous vous demandons de faire **UN** virement par demande de lecture.

Compte du CFCNSJ :

Banque.....: Société Générale

N° IBAN: FR76 3000 3038 3200 0372 6670 344

BIC.....: SOGEFRPP

Dans le motif ou référence du virement le propriétaire doit impérativement mettre l'information suivante :

« **7068** »« **nom du propriétaire** »« **date du formulaire** »

Par exemple, M. Jean Dupont, propriétaire d'un chien, remplit et signe un formulaire le 2 janvier 2018 pour la lecture de radio de son chien à 45 €, il mettra l'information suivante en faisant le virement :

7068dupont020118

Si cela n'est pas fait exactement par le propriétaire, le Trésorier ne saura pas relier tel paiement à la lecture de telle radio. Dans ce cas, les virements que nous recevrons de manière mal identifiée seront considérés comme des dons et la radio ne sera pas lue.
